

Janvier 2024

n° 45



LES DERNIERES NOUVELLES

DE LA GENETE

Bonne année 2024 !

Sommaire :

Page 3 :	Editorial
Page 4 à 17 :	Conseils municipaux
Page 18 à 25 :	Rétrospective 2023
Page 26 :	Manifestations à venir
Page 27 à 29 :	Infos SIVOM – déchets
Page 30 :	Etat civil
Page 31 :	Chats errants
Page 32 :	Numéros et liens utiles

Les Dernières nouvelles de LA GENETE

Mairie
71290 LA GENETE

Directeur de la publication :

Chantal SIMONNET

Rédaction : Chantal SIMONNET

Les Dernières nouvelles de LA GENETE est distribué gratuitement aux familles habitant LA GENETE. Les personnes domiciliées dans une autre commune et désirant recevoir le journal doivent s'adresser à la mairie de LA GENETE (Permanences le lundi de 13H15 à 17H15 et le jeudi de 9H à midi).

Retrouvez ce petit journal sur le site : www.lagenete.fr



Editorial

Vous l'attendiez notre « Petit Journal » !

Il est devenu annuel. Ce changement devenait indispensable car l'emploi du temps en Mairie est de plus en plus chargé et divers, les formations nombreuses. Nous sommes dans des périodes d'évolution parfois difficiles à suivre, mais pour vous, nos concitoyens, ce sera toujours un challenge de vous communiquer « les dernières nouvelles de LA GENETE ». Vous l'aurez remarqué, l'équipe municipale change. Je tiens à remercier tous les partants, en particulier Bernard COMTET, qui a donné de sa gentillesse, de ses compétences, de sa vie personnelle; désormais, il pourra rattraper le temps perdu auquel aspire tout retraité 😊. Le 7 janvier 2024, vous devrez voter pour 5 nouveaux conseillers municipaux. S'il faut un deuxième tour ce sera le 14 janvier. Ensuite, au conseil suivant, maire et adjoints seront élus parmi l'équipe.

C'est ainsi que nous arriverons au dimanche 28 janvier 2024, jour où vous êtes tous conviés à la célébration des vœux (10h30) ! Il est important de nous réunir afin de vous exposer une rétrospective de ce qui a été fait l'an passé, nos projets, et passer un bon moment de convivialité.

Cette convivialité, elle nous fait parfois défaut. L'actualité, depuis plusieurs années, devient de plus en plus anxiogène. Je constate les incivilités, les agacements, l'impatience, l'agressivité parfois... Essayons de nous recentrer sur l'essentiel, un peu moins d'écrans et plus de vie sociale. Bien sûr les réseaux sociaux nous aident à communiquer, parfois ils s'avèrent précieux mais ne les utilisons pas pour détruire, cela ne fait pas avancer.

Dès les premières pages de cette revue, vous retrouverez les condensés des conseils municipaux faits en 2023. Sachez que vous pouvez les relire, en entier, sur lagenete.fr, ou venir en mairie les consulter sur papier. Les dates des prochains conseils sont diffusées de la même façon et, en 2024, elles seront annoncées sur PANNEAU POCKET. J'encourage un maximum de personnes à télécharger cette application, notamment nos nouveaux arrivants : c'est gratuit pour les citoyens et cela vous permet d'avoir une information ou alerte immédiate. Bien sûr, vous n'êtes pas tous « connectés », alors faut-il peut-être parfois faire passer une info par « le bouche à oreilles »... Notre souci restera de ne jamais laisser quelqu'un à la traîne.

Toute l'équipe municipale vous transmet ses plus sincères et chaleureux vœux pour 2024 ! Ne cédon pas à la morosité et essayons de nous redresser, de vivre ensemble fiers de notre village !

Chantal SIMONNET

Conseils municipaux

Retrouvez l'intégralité des Procès-Verbaux des séances du Conseil Municipal sur <https://lagenete.fr>

Séance du 25 janvier 2023

Objet : Subvention Association du Restaurant Scolaire du RPI – DE 2023 001

L'Association du Restaurant Scolaire du RPI sollicite une subvention de 9000 € auprès des 3 communes. Cette subvention de 9000 € sera versée par chaque commune, au prorata du nombre d'enfants de chaque commune inscrits à la cantine.

Nombre total d'enfants inscrits à la cantine du RPI : 114 enfants

Nombre d'enfants de LA GENETE inscrits à la cantine : 43 enfants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Donne son accord pour la répartition entre les 3 communes

Décide d'accorder une subvention de 3395,00 € à l'Association du Restaurant Scolaire du RPI pour l'année 2022/2023

Dit que cette somme sera inscrite à l'article 65748 du budget 2023

Objet : Vente Friteuse Turbo 700- DE 2023 002

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de vendre la Friteuse Turbo 700 (n° inventaire 200812) au prix de 1000,00 €.

Dit que les écritures de cession seront passées sur le budget 2023

Objet : Subvention Association Sportive du Collège LES DIMES de CUISERY- DE 2023 003

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'allouer une subvention de 15,00 € à l'Association Sportive du Collège LES DIMES de CUISERY

Dit que cette somme sera mandatée au compte 65748 du budget 2023

Séance du 22 février 2023

Objet : Modification des statuts du Syndicat à Vocation Scolaire BRIENNE-LA GENETE- JOUVENCON- DE 2023 005

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la séance du 23 novembre 2022, le SIVOS a décidé de modifier ses compétences et donc ses statuts en modifiant l'article 6 : compétences scolaires et article 7 : dépenses, ainsi que l'article 10 : administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Donne son accord et approuve les modifications des statuts du SIVOS

Objet : Achat matériel Sapeurs-Pompiers et demande d'Aide au Département- DE 2023 006

Présentation des devis concernant l'achat de matériel pour les sapeurs-pompiers du CPI LA GENETE.

Casques et gants 2579,40 € HT -soit 3095,28 € TTC

Ensemble Sable (veste-pantalon) 3019,05 € HT-soit 3622,86 € TTC

Ensemble Rouge (veste-pantalon) 3099,65 € HT-soit 3719,58 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Donne son accord pour l'achat des casques et gants 3095,28 € TTC ainsi que l'habillement Ensemble Rouge 3719,58 € TTC.

Sollicite une subvention dans le cadre de « l'aide à l'investissement des Centres de Première Intervention » auprès du Département de SAONE et LOIRE.

Objet : Vote du compte administratif complet 2022- ASSAINISSEMENT LA GENETE – DE 2023 007

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	223 971.01			164 489.40	223 971.01	164 489.40
Opérations de l'exercice	94 172.04	45 142.14	91 271.70	80 078.48	185 443.74	125 220.62
TOTAUX	318 143.05	45 142.14	91 271.70	244 567.88	409 414.75	289 710.02
Résultat de clôture	273 000.91			153 296.18	119 704.73	
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement	119 704.73	
				Pour mémoire : virement à la s		

Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes Terres de Bresse- DE 2023 008

Lors de la séance du 24/11/2022, le Conseil de la Communauté de Communes Terres de Bresse a décidé de modifier ses compétences en ajoutant à ses statuts la compétence supplémentaire « Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Donne son accord pour les modifications de compétences de la Communauté de Communes Terres de Bresse

Objet : Vote du compte administratif complet 2022- LA GENETE – DE 2023 009

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		430 755.53		22 589.75		453 345.28
Opérations de l'exercice	483 392.42	600 472.82	115 114.81	58 491.08	598 507.23	658 963.90
TOTAUX	483 392.42	1 031 228.35	115 114.81	81 080.83	598 507.23	1 112 309.18
Résultat de clôture		547 835.93	34 033.98			513 801.95
				Restes à réaliser	38 278.00	
				Besoin/excédent de financement Total		475 523.95
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		127 189.00

Objet : Approbation de la modification des statuts du SYDESL – DE 2023 010

- Le projet de modification statutaire a pour but d'autoriser le SYDESL à se doter de nouvelles compétences au service de ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non-membres
- Le projet met également à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire
- A compter de cette publication, les membres souhaitant adhérer aux nouvelles compétences optionnelles du SYDESL pourront le faire par délibération.

Objet : EP renouvellement vétuste – Luminaires, projecteurs , horloges vétustes – DE 2023 011

Le SYDESL a étudié le projet d'éclairage public, affaire n°213088_EPVET_1 concernant le renouvellement de l'éclairage public vétuste, luminaires, projecteurs et horloges vétustes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Donne son accord financier de principe pour la somme de 8500,00 €.

Le montant du fonds de concours versé par le tiers, attestant que le fonds de concours n'excède pas 75% du coût hors taxes de l'opération

Le reste à charge du SYDESL, soit 8483,11 € (50%)

Les travaux, conformément à l'article L5212-26 du CGCT, concourent à une maîtrise de la consommation d'énergie, à la réduction des émissions polluantes et de gaz à effets de serre.

Dit que ces travaux seront prévus au budget 2023 en investissement.

Objet : Reprise totale du plancher intermédiaire au-dessus de la salle de classe -DE 2023 012

Suite aux dégâts constatés sur une poutre dans une salle de classe, il convient de prévoir la reprise totale du plancher intermédiaire au-dessus de la salle de classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Retient le devis de l'entreprise DETERMINANT pour la somme de 56462,41 € HT, soit 62108,65 € TTC

Objet : Durée Amortissement – M49 – DE 2023 013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Compte	N° inventaire	Désignation du bien	Durée Amortissement	Valeur brute
21532	202201	Travaux de raccordement assainissement	5 ans	2616.00 €

Objet : Achat Tracteur – DE 2023 014

Considérant que la Commune prévoit l'achat d'un nouveau tracteur

Considérant la non nécessité de mise en concurrence de cet achat si on fait appel à la centrale d'achat UGAP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , 10 voix pour et 2 abstentions:

Retient le devis n°36787837 pour l'achat d'un tracteur industriel porte-outils ARION 420M QUADRISHIFT Stage V pour un montant de 88 986, 31 € HT, soit 106 783, 57 € TTC.

Accepte de réaliser cet achat auprès de l'UGAP.

Dit que le bien sera commandé en 2023 avec une livraison en 2024, et un paiement en avril 2024. Le bien sera inscrit au budget 2024.

Objet : Subventions 2023 – DE 2023 015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'allouer les subventions suivantes :

Association Bises' Arts	100,00 €
CECOF CFA	50,00 €

Objet : Tableau des effectifs – DE 2023 016

Suite au départ en retraite pour invalidité d'un Adjoint Technique Territorial au 1^{er} novembre 2022, un Adjoint Technique Stagiaire sera recruté au 1^{er} avril 2023.

En conséquence, le tableau des effectifs est modifié de la manière suivante :

Catégorie	Filière	Personnel Municipal Commune de LA GENETE	01/10/2022	01/04/2023	Temps de Travail
C	Administrative	Adjoint Administratif Principal 1ere classe	1	1	12.5/35ème
C	Technique	Adjoint Technique Territorial	1		35/35ème
C	Technique	Adjoint Technique Territorial Principal 2eme Classe	1	1	30/35ème
C	Technique	Adjoint Technique Territorial Stagiaire		1	35/35ème

Séance du 06 avril 2023

Objet : Vote des taux d'imposition – DE 2023 018

L'assemblée décide de retenir les taux suivants pour l'année 2023 :

Taux de TAXE FONCIERE BATI	32,54 %
Taux de TAXE FONCIERE non BATI	38,18 %
Taux de TAXE HABITATION	13,90 %

Objet : Nomination des délégués au SIVOS BRIENNE-LA GENETE-JOUVENCON – DE 2023 019

Suite à la modification des statuts du SIVOS, il convient de désigner

CASSEVILLE Daniel

MOREIRA Véronique

FAURE Christian comme délégués titulaires

COMTET Bernard

SIMONNET Chantal

MULLER Audrey comme délégués suppléants

Objet : Mission de médiation proposée par le CDG 71 – DE 2023 020

La médiation est un dispositif qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le CDG 71 a fixé un tarif forfaitaire de 500 € (pour 8heures maximum) puis un tarif de 50 € au-delà pour la médiation à l'initiative des parties ou à la demande du juge. La MPO sera financée par la cotisation additionnelle.

Considérant que le CDG 71 est habilité à intervenir pour assurer des médiations,

Le Conseil Municipal délibère et décide d'adhérer à la mission de médiation du CDG 71

**Objet : Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents –
DE 2023 021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de verser une participation de 10,00 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée à compter du 1^{er} juin 2023.

Décide de verser une participation de 15,00 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie santé labellisée à compter du 1^{er} juin 2023.

Objet : ICPE – Indemnité de chaussures et de petit équipement – DE 2023 022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide d'instaurer l'ICPE : indemnité de chaussures et de petit équipement à compter du 1^{er} mai 2023, soit

Indemnités de chaussures : 32,74 €

Indemnité de petit équipement : 32,74 €

Dit que cette indemnité sera versée aux agents titulaires, une fois par an, sans condition de grade, ne bénéficiant pas de fournitures de vêtements de travail.

Objet : Location logement Mairie – DE 2023 023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord pour la location de l'appartement au-dessus de la Mairie, situé 716 Rue de la Tour JERUSALEM, à Mme FATET Sophie, à compter du 15 avril 2023, moyennant un loyer de 465,00 € par mois, payable mensuellement, et à l'avance le 10 chaque mois.

Décide de demander une caution équivalente à un mois de loyer.

**Objet : Convention d'autorisation d'occupation ponctuelle d'un équipement sportif de la commune
– DE 2023 024**

En raison de leur activité, les sapeurs-pompiers doivent notamment veiller, tout au long de l'année, au maintien de leur condition physique en pratiquant des activités sportives régulières. En effet, leurs entraînements permettent, entre autres, de diminuer, lors des manœuvres et en interventions, les risques d'accidents et participent ainsi au renforcement de la sécurité des sapeurs-pompiers. Afin de faciliter la tenue de séances d'activités physiques et sportives, le SDIS 71 sollicite d'autres collectivités en vue de bénéficier de l'accès à leurs équipements.

Ses modalités sont définies dans une convention d'autorisation d'occupation ponctuelle d'un équipement sportif qui doit être signée entre le SDIS 71 et la commune.

Objet : Travaux école – DE 2023 025

Annule et remplace la DE- 2023 012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Retient la proposition technique et financière de l'Entreprise RENFORTEC pour un montant HT de 84382,00 € soit 92820,20 €.

Objet : Vote du budget primitif 2023 – ASSAINISSEMENT LA GENETE – DE 2023 026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide l'adoption du budget de la commune de LA GENETE (ASSAINISSEMENT) pour l'année 2023,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 601 294,00 €

En dépenses à la somme de : 601 294,00 €

Objet : Vote du budget primitif 2023 – COMMUNE DE LA GENETE – DE 2023 027

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide l'adoption du budget de la commune de LA GENETE pour l'année 2023,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 263 166,00 €

En dépenses à la somme de : 1 263 166,00 €

Objet : Reprise tracteur KUBOTA – DE 2023 028

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide la reprise par CLAAS du tracteur KUBOTA M9540 DTH au prix net de taxes : 12000,00 €

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.

Objet : Rachat camion Comité des Fêtes – DE 2023 029

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide le rachat du camion appartenant au Comité des Fêtes pour la somme de 1500,00 €

Dit que cet achat sera prévu au budget 2023

Objet : Admission en non-valeur – DE 2023 030

Considérant que Madame le Receveur du service de gestion comptable de LOUHANS demande à procéder à l'admission en non-valeur de produits de location de Gîte n'ayant pu être recouverts pour diverses raisons, représentant par année les sommes suivantes :

Pour l'année 2019 : 177,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Accepte ces admissions en non-valeur dont la dépense sera payée au budget 2023.

Séance du 27 avril 2023

**Objet : Demande de subvention DETR 2023-Conseil Départemental « Appel à projets 2024 »-
DE 2023 032**

Mise en sécurité d'une salle de classe- Aménagement de l'étage en local à vocation scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide de retenir le devis, suite à proposition technique et financière RENFORTEC, pour

99844,00 € HT, soit 119812,80 € TTC

Sollicite les subventions DETR 2023 et « Appel à projets 2024 »

Retient le plan de financement suivant :

Subvention DETR 30 % = 29953 €

Subvention « Appel à projets 2024 » 25% = 24961,00 €

Fonds propres de la commune : 44930 €

Dit que la phase 1 (travaux de remplacement des poutres et curage de l'étage) ainsi que la phase 2 (travaux de remplacement du plancher et embellissement au RDC) seront réalisés sur le budget 2023.

Dit que la phase 3 (issue de secours et embellissement à l'étage) sera réalisée sur le budget 2024

Objet : Prise en charge frais actes – DE 2023 033

Les formalités relatives à l'échange de terrain entre la Commune de LA GENETE et les consorts DUMARTEREY sont faites, l'acte peut être régularisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Accepte de prendre en charge les frais liés à cette régularisation, soit la somme de 1070,00 €

Objet : Changement huisseries bâtiments communaux - DE 2023 034

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Retient les entreprises suivantes :

Changement des huisseries Bâtiment Mairie : Menuiserie PAUTET pour un montant de 10943,00 € HT, soit 13131,60 € TTC

Changement des huisseries Bâtiment Tour JERUSALEM : Menuiserie PAUTET POUR UN MONTANT DE 9114,00 € HT, soit 10936,80 € TTC

Pose de volets roulants Bâtiment des Ecoles : AMSH Fermetures – FLEURVILLE pour un montant de 6222,75 € HT, soit 7467,30 € TTC.

Séance du 31 mai 2023

Objet : Vente autolaveuse – DE 2023 036

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide de vendre l'autolaveuse (n°inventaire20127) au prix de 1500,00 € à la commune de LOISY

Dit que les écritures de cession seront passées sur le Budget 2023

Objet : Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Mixte AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données (DPO) – DE 2023 037

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25/05/2018, apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Mixte AGEDI présente un intérêt certain.

En effet, le Syndicat Mixte AGEDI a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics membres qui en éprouveraient le besoin et propose un accompagnement pour la mise en conformité au RGPD.

La désignation d'un délégué à la protection des données constitue par ailleurs une obligation légale pour toute entité publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Mixte AGEDI

d'autoriser le Maire à prendre et signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale

d'autoriser le Maire à désigner le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPO) de la collectivité.

Objet : Achat matériel de motricité à la Commune de MENETREUIL – DE 2023 038

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide de l'achat de matériel de motricité (cerceaux, petits ballons, caisse de rangement...) à la Commune de MENETREUIL , pour la somme de 50,00 €.

Objet : Travaux Ecole – Dossier DETR – DE 2023 040

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide d'annuler le projet des travaux de mise en sécurité d'une salle de classe – Aménagement de l'étage en local à vocation scolaire. Un nouveau projet sera étudié.

Décide d'annuler la demande de subvention DETR correspondante, déposée dernièrement.

Objet : Mise en place du RIFSEEP – DE 2023 041

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire annuel) RIFSEEP (IFSE et CIA)

Date d'effet :1^{er} juillet 2023

L'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel. L'IFSE est versée mensuellement.

L'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire (formalisation précise de critères professionnels et prise en compte de l'expérience professionnelle).

Le Complément indemnitaire annuel (CIA) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir

Objet : Tableau des effectifs – DE 2023 042

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Crée à compter du 1^{er} juillet 2023

*un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à 14,5/35^{ème}

*un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème}

Supprime en conséquence

*un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à 12,5/35^{ème}

*un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à 30/35^{ème}

Objet : Convention pour l'usage d'un certificat RGS - DE 2023 043**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide de fournir à Mme GENET Véronique, secrétaire, une clé RGS** pour les transmissions dématérialisées ACTES, DSN..., cette clé sera commune aux collectivités de LA GENETE, RANCY et SIVU Sâne Seille.

Dit que cette clé d'un coût de 260,00 € pour une durée de 3 ans sera prise en charge par la commune de LA GENETE, puis au bout de 3 ans, pour son renouvellement par le SIVU Sâne Seille.

Objet : Aide aux enfants partant en Centre de Loisirs ou Colonie de Vacances – Été 2023 – DE 2023 044

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide de verser une somme de 5,00 € par jour et par enfant (enfant jusqu'à 14 ans), domicilié à LA GENETE, s'étant rendu cet été 2023 en Centre de Loisirs ou Colonie de Vacances. Ce versement sera limité à 15 jours par enfant.

Décide que ce versement sera effectué sur présentation des justificatifs de la part de la famille.

Objet : Cadeau de départ en retraite – DE 2023 045

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide d'offrir un bon cadeau de 250,00 € au restaurant « AUX TERRASSES » à TOURNUS à Mr BERGER Christophe, instituteur à LA GENETE, à l'occasion de son départ à la retraite.

Objet : Désignation d'un référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de Saône et Loire – DE 2023 046

« Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de ces principes »

Le Centre de Gestion propose aux établissements publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences

Mr Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif

Mr Christian BAUZERTAND, magistrat administratif

Mme Pascaline BOULAY, magistrat administratif

Mme Aurore GRANERO, maître de conférence en droit public

Mr Xavier MONLAU, magistrat administratif.

Objet : Vote de crédits supplémentaires – ASSAINISSEMENT LA GENETE – DM n°1 – DE 2023 047

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6228	Divers	1791.00	
61523	Entretien, réparations réseaux	-1791.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Séance du 26 juillet 2023

Objet : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUI de la Communauté de Communes Terres de Bresse – avis sur le projet arrêté – DE 2023 049

Vu la Délibération du Conseil Communautaire n°2023/035 du 29 juin arrêtant le projet du PLUI de la Communauté de Communes Terres de Bresse ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Emet un avis favorable sur le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes Terres de Bresse , notamment sur le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement concernant la commune, conformément à l'article R153-5 du Code de l'urbanisme.

Objet : Délégation de l'ouverture et de l'organisation de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du PLUI – DE 2023 050

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Délègue à la Communauté de Communes Terres de Bresse l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique, portant sur l'arrêt projet du PLUI, le bilan de la concertation, l'abrogation des cartes communales (pour les communes concernées) et les zonages d'assainissement.

Objet : Subvention Restaurant Scolaire – DE 2023 051

L'Association du Restaurant Scolaire du RPI sollicite une subvention de 7000,00 € auprès des 3 communes, au prorata du nombre d'enfants de chaque commune inscrits à la cantine.

Nombre total d'enfants inscrits à la cantine du RPI : 112 enfants

Nombre d'enfants de LA GENETE inscrits à la cantine : 43 enfants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide d'accorder une subvention de 2688,00 € à l'Association du Restaurant Scolaire du RPI pour l'année 2022 / 2023

Séance du 6 septembre 2023

Objet : Tarifs GITE ETIENNE n°652 au 01.01.2024 – DE 2023 053

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide de maintenir les tarifs en vigueur, à savoir :

BASSE SAISON	du 06 janvier au 05 avril 2024 du 30 septembre au 18 octobre 2024 du 04 novembre au 15 décembre 2024	1 semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 170.00 € WEEK END (arrivée samedi pour 2 nuits) = 100.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 130.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 160.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 120.00 € nuit supplémentaire = 30.00 €
MOYENNE SAISON	du 6 mai au 30 juin 2024 du 02 septembre au 29 septembre 2024 du 16 décembre 2024 au 05 janvier 2025	1 semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 220.00 € WEEK END (arrivée samedi pour 2 nuits) = 110.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 175.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 210.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 140.00 € nuit supplémentaire = 30.00 €
VACANCES PAQUES / TOUSSAINT	du 06 avril au 05 mai 2024 du 19 octobre au 03 novembre 2024	Semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 235.00 € WEEK END (arrivée samedi pour 2 nuits) = 125.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 165.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 205.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 150.00 € nuit supplémentaire = 30.00 €
HAUTE SAISON VACANCES ETE	du 1er juillet au 01 septembre 2024	Semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 250.00 € WEEK END (arrivée samedi pour 2 nuits) = 140.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 180.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 220.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 160.00 € nuit supplémentaire = 30.00 €

Location longue durée (hors vacances scolaires) à partir d'un mois, voire plus pour des ouvriers : 530,00 € le mois +100,00 € par mois pour le ménage.

Pour une location de longue durée (à partir d'1 mois) : caution égale à 1 mois de loyer (moitié pour tous dommages causés au bâtiment ou matériel mis à disposition, moitié pour entretien)

Pour toutes locations, quelque soit la durée du séjour, et la saison concernée : 2 chèques de caution seront demandés : 100,00 € pour tous dommages causés au bâtiment ou matériel, 100,00 € pour le ménage (si les locaux ne sont pas rendus propres et si le forfait ménage n'a pas été demandé)

Forfait GAZ / ELECTRICITE

Heures d'hiver (du 1^{er} janvier au 30 mars 2024 – du 27 octobre au 31 décembre 2024) : 5,00€/ jour

Heure d'été (du 31 mars au 26 octobre 2024) : 3,00 €/jour.

Forfait location « Draps » : 8,00 € la paire

Forfait ménage : 50,00 € (obligatoire si les Gîtes et la Tour JERUSALEM sont loués ensemble par la même personne)
 Pour les locations « semaine 7 nuits » : 1 poulet est offert au locataire, à retirer à la « Ferme de ma Grand-mère » à JOUVENCON.

Objet : Tarifs GITE ANGELINE n°805 au 01.01.2024 – DE 2023 054

BASSE SAISON	du 6 janvier au 05 avril 2024 du 30 septembre au 18 octobre 2024 du 04 novembre au 15 décembre 2024	1 semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 210.00 € WEEK END (arrivée samedi pour 2 nuits) = 140.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 180.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 220.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 170.00 € nuit supplémentaire = 30.00 €
MOYENNE SAISON	du 6 mai au 30 juin 2024 du 02 septembre au 29 septembre 2024 du 16 décembre 2024 au 05 janvier 2025	1 semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 280.00 € WEEK END (arrivée samedi pour 2 nuits) = 160.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 205.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 250.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 190.00 € nuit supplémentaire = 30.00 €
VACANCES PAQUES / TOUSSAINT	du 6 avril au 05 mai 2024 du 19 octobre au 03 novembre 2024	Semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 300.00 € WEEK END (arrivée samedi pour 2 nuits) = 175.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 225.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 275.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 205.00 € nuit supplémentaire = 30.00 €
HAUTE SAISON VACANCES ETE	du 1er juillet au 1er septembre 2024	Semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 320.00 € WEEK END (arrivée samedi pour 2 nuits) = 190.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 240.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 290.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 220.00 € nuit supplémentaire = 30.00 €

Location longue durée (hors vacances scolaires) à partir d'un mois, voire plus pour des ouvriers : 600,00 € le mois +100,00 € par mois pour le ménage.

Pour une location de longue durée (à partir d'1 mois) : caution égale à 1 mois de loyer (moitié pour tous dommages causés au bâtiment ou matériel mis à disposition, moitié pour entretien)

Pour toutes locations, quelque soit la durée du séjour, et la saison concernée : 2 chèques de caution seront demandés : 100,00 € pour tous dommages causés au bâtiment ou matériel, 100,00 € pour le ménage (si les locaux ne sont pas rendus propres et si le forfait ménage n'a pas été demandé)

Forfait GAZ / ELECTRICITE

Heures d'hiver (du 1^{er} janvier au 30 mars 2024 – du 27 octobre au 31 décembre 2024) : 8,00€/ jour

Heure d'été (du 31 mars au 26 octobre 2024) : 4,00 €/jour.

Forfait location « Draps » : 8,00 € la paire

Forfait ménage : 70,00 € (obligatoire si les Gîtes et la Tour JERUSALEM sont loués ensemble par la même personne)

Pour les locations « semaine 7 nuits » : 1 poulet est offert au locataire, à retirer à la « Ferme de ma Grand-mère » à JOUVENCON.

Objet : Demande de subvention DETR 2023 – Conseil Départemental « Appel à projets 2024 » - DE 2023 055

Annule et remplace les délibérations :

DE_2023_032 certifiée exécutoire le 28 avril 2023

DE_2023_040 certifiée exécutoire le 29 juin 2023

Le projet « Mise en sécurité d'une salle de classe – Aménagement de l'étage en local à vocation scolaire » a été revu et seul le projet « Mise en sécurité d'une salle de classe » est retenu avec un nouveau devis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de retenir le devis suivant :

Curage à l'étage, remplacement poutres et embellissement au RDC pour 59228,00 € HT, soit 71073,60 € TTC.

Sollicite le maintien de la subvention DETR 2023 pour 60% (attribuée en juillet 2023)

Sollicite la subvention du Conseil Départemental 71 « Appel à Projets 2024 »

Retient le plan de financement suivant :

Montant total des travaux : 59228,00 € HT, soit 71073,60 € TTC

Subvention DETR 60% = 35536,00 €

Subvention Appel à Projets 20% = 11845,00 €

Fonds propres de la commune = 23692,60 €

Dit que ces travaux seront effectués pendant l'été 2024.

Objet : Tarif de location Salle Tour JERUSALEM au 1^{er} janvier 2024 – DE 2023-056

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide de fixer les tarifs et consignes suivants au 1^{er} janvier 2024 :

*Location pour un vin d'honneur (24h maxi) : 100,00 € + forfait électricité / gaz

*Location pour un week-end, pour les personnes extérieures à la commune : 300,00 € + forfait électricité / gaz

*Location pour un week-end, pour les personnes résidentes dans la commune : 180,00 € + forfait électricité / gaz

*Forfait électricité / gaz : 100,00 € du 01/01/2024 au 30/03/2024 et du 27/10/2024 au 31/12/2024 (pour le week-end)

50,00 € du 31/03/2024 au 26/10/2024 (pour le week-end)

*Pour les associations locales, loi 1901, dont le siège social est à LA GENETE, étant donné leur rôle d'animation dans le village et leur rôle vis-à-vis des habitants, auront droit à 2 occupations gratuites, chaque année pour un repas ou une animation. Elles devront toutefois régler le forfait électricité / gaz.

*Une caution de 500 € sera demandée à tout locataire pour tous dommages causés au bâtiment ou matériel mis à disposition.

*Une caution de 100,00 € sera demandée à tout locataire pour la vaisselle rendue non propre ou non essuyée.

*Une caution de 100,00 € sera demandée à tout locataire pour la vaisselle rendue non propre .

L'acompte versé à la réservation sera de 25% du tarif en vigueur.

Séance du 18 octobre 2023

Objet : EP Renouvellement Vétuste – Luminaires, projecteurs et horloges vétustes – Renouvellement équipement vétuste « Luminaire » - DE 2023 058

Le SYDESL a étudié le projet d'Eclairage Public Renouvellement vétuste – Luminaires, projecteurs et horloges vétustes, renouvellement équipement vétuste « luminaires », dossier 213090_EPVET_1. Le coût des travaux s'élève à 13468,14 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Donne son accord financier de principe pour la somme de 13468,14 € HT, coût total des travaux, avec un montant éligible HT de 13052, 14 €. La participation pourrait être diminuée d'une éventuelle aide financière accordée dans les conditions décidées par le Comité Syndical du SYDESL (35% du montant éligible) à laquelle s'ajoute une aide Fonds Vert de 30% du montant total HT. En conséquence, le montant résiduel pour la commune s'élèverait à 4859,45 €.

Le montant du fonds de concours versé par le tiers, attestant que le fonds de concours n'excède pas 75% du coût hors taxe de l'opération.

Dit que les travaux concourent à une maîtrise de la consommation d'énergie, à la réduction des émissions polluantes et de gaz à effet de serre.

Dit que ces travaux seront prévus au budget 2024 en section investissement.

Objet : EP entretien divers – Rénovation peinture Mâts et/ou luminaires – DE 2023 059

Le SYDESL a étudié le projet d'Eclairage Public Entretien divers – Rénovation peinture Mâts et/ou luminaires, dossier 213091_ EPENTDIV_1. Le coût des travaux s'élève à 1162,62 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Donne son accord de principe pour la somme de 1162,62 € HT, coût total des travaux. La participation pourrait être diminuée d'une éventuelle aide financière accordée dans les conditions décidées par le Comité Syndical du SYDESL (50% du montant éligible).

En conséquence, le montant résiduel pour la commune s'élèverait à 581,31 €.

Dit que ces travaux seront prévus au budget 2024.

Objet : Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées CLECT – DE 2023 060

Cette commission a pour mission d'établir un rapport sur l'évaluation des charges des compétences et des services transférés, au fur et à mesure de leur transfert, qui sera soumis au vote du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux. Comme suite à la future prise de compétence « Eau et assainissement » par la Communauté de Communes Terres de Bresse au plus tard le 1^{er} janvier 2026, il convient donc de désigner 1 titulaire et 1 suppléant comme représentants de la commune pour la CLECT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Nomme Mr Patrick MONIN, comme délégué titulaire

Mr Stéphane MEUNIER, comme délégué suppléant, au sein de la CLECT.

Objet : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable – DE 2023 061

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve le rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Seille.

Objet : Vote de crédits supplémentaires – DM n°2 – ASSAINISSEMENT – DE 2023 062

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	39200.00	
21532 - 11	Réseaux d'assainissement	-39200.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Séance du 17 novembre 2023

Objet : Déclassement d'un chemin de desserte – DE 2023 064

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 9 voix pour, 1 voix contre, décide de déclasser le chemin de desserte cadastré ZL 29, d'une superficie de 841 m², qui n'est plus utilisé par les riverains concernés depuis des années.

Objet : Transfert d'un bien sectional – DE 2023 065

Vu qu'il n'existe pas de conseil syndical pour les sections de la Forêt communale de LA GENETE, Forêt sectionale de LA GENETE, Forêt sectionale de PIREY, Forêt sectionale de LA VILLENEUVE, Forêt sectionale indivise de PIREY-LA VILLENEUVE

Vu que les impôts dus par les sections LA GENETE – PIREY – LA VILLENEUVE et PIREY – LA VILLENEUVE ont été réglés par le budget de la commune de LA GENETE depuis plus de 3 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite le transfert des biens sectionaux ci-dessus à la commune.

Objet : Inscription à l'état d'assiette – Destination des coupes – Affouage exercice 2024 – DE2023 066

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite le report du passage en coupe pour la parcelle 17 ; surface 1.48ha ; type de coupe « taillis sous futaie » ; délai 2029.

Objet : Indemnité 1^{ère} Adjointe en remplacement du Maire – DE 2023 067

Il est précisé que Mme Chantal SIMONNET, 1^{ère} Adjointe, a quitté la séance pour cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2023, de fixer le montant de l'indemnité du 1^{er} adjoint, assurant le remplacement du Maire, démissionnaire :

Population de 500 à 999 habitants

Taux maximal en % de l'indice 1027 : 31%

Indemnité de fonction de la 1^{ère} adjointe, Mme Chantal SIMONNET : 31% de l'indice brut 1027. Cette indemnité de fonction sera versée mensuellement.

Objet : Changement horaires scolaires – DE 2023 068

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les horaires d'école comme suit :

Matin 8 h 50 – 11 h 50

Après-midi 13 h 25 – 16 h 25

Objet : Subvention exceptionnelle Comité des Fêtes – DE 2023 069

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser exceptionnellement une subvention de 162,00€ au Comité des Fêtes de LA GENETE.

Objet : Vente de bois sur pied en bloc – DE 2023 070

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix du stère de bois à 10,00€ concernant la vente de bois sur pied en bloc, parcelle III, taillis sous futaie – chênes rouvres ou pédoncule.

Rétrospective 2023

1 / Les Anciens Combattants

C'est toujours avec beaucoup d'émotions que les honneurs sont rendus à nos « morts pour la France », lors des 8 mai et 11 novembre. Un seul souhait : que la population soit plus nombreuse, notamment la participation au Devoir de Mémoire , par nos élèves genetods de tous âges.



Remise de la médaille des Sapeurs-Pompiers, 10 ans de service, à Nicolas FATET



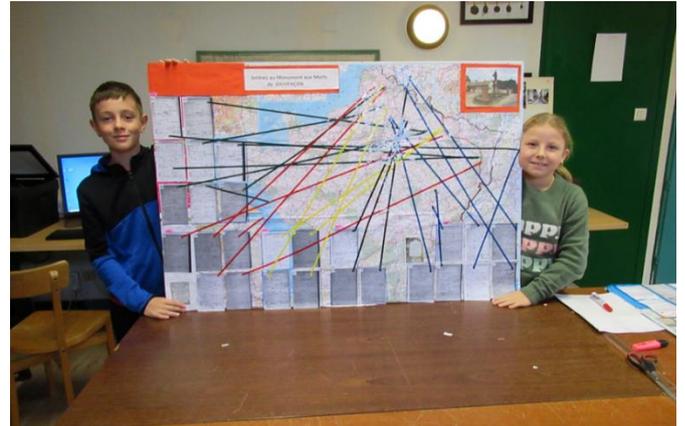
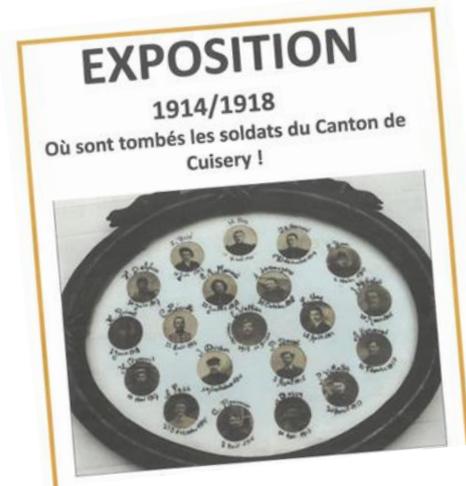
Lecture d'un poème,
devant le Carré
Militaire,

Par Quentin, collégien



**Pensées
pour Guy BRAYARD
et Guy LECLERE ,
partis en 2023**

Avis de recherche !



Peut-être êtes-vous allés voir l'Exposition faite par la Société d'Histoire de CUISERY. Son président, Yves ROGER a fait retracer à des collégiens, les lieux où sont tombés les soldats du canton de CUISERY.

Après avoir déjà travailler avec les communes de RATENELLE et JOUVENCON, il propose de retracer les itinéraires de nos poilus du village. Pour les prochaines vacances, février par exemple, il suffirait de trouver 2 jeunes, intéressés par l'histoire, et qui sacrifieraient 1 à 2 demi-journées, afin de réaliser un tableau tel que ci-dessus.

Le travail pourrait se faire en mairie. Par la suite, il pourrait y être exposé. Des actions pour les prochaines commémorations sont envisagées.

Si cela vous tente, donnez votre nom ou inscrivez vos enfants en mairie.

**SOYEZ
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ**

**OFFERT PAR
VOTRE
MAIRIE**

PANNEAUPOCKET
« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, Votre mairie à le plaisir de vous offrir l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux et l'actualité de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



SIMPLE ET GRATUIT
Testez vous même

Pas besoin de créer un compte !

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play. Désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.

DISPONIBLE SUR **Google Play** Disponible sur **App Store**

SINON, FLASHEZ-NOUS !



L'APPLI MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE MERCI DE NE PAS ME JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE !

2 / LES POMPIERS

Récapitulatif des interventions du CPI LA GENETE (01/01/2023 au 11/12/2023)

Au 11 /12 / 2023

25 sorties

**ont été réalisées
par le CPI LA
GENETE**

21 janvier 2023	Secours à personne
1 ^{er} février	Incendie
15 février	Secours à personne
13 mars	Secours à personne
11 avril	Secours à personne
16 avril	Secours à personne
5 juin	Secours à personne
6 juin	Secours à personne
30 juin	Opération diverse
4 juillet	Secours à personne
15 juillet	Opération diverse
26 juillet	Secours à personne
5 août	Opération diverse
13 août	Secours à personne
13 août	Secours à personne
22 août	Secours à personne
24 août	Opération diverse
25 août	Opération diverse
30 août	Opération diverse
5 septembre	Accident voie publique
5 septembre	Opération diverse
20 octobre	Secours à personne
29 octobre	Incendie
13 novembre	Opération diverse
10 décembre	Opération diverse



Tous les 2^{ème} dimanche du mois
une manœuvre mensuelle est organisée.

Vous pouvez leur rendre visite lors de ces
entraînements. Peut-être serez vous séduits
par les missions du Sapeur-Pompier
Volontaire et rejoindrez leur corps ?

Le CPI a aussi été mobilisé pour les tempêtes du 15 juillet et du 24 août.

Retour sur la vie de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de LA GENETE



Le 08 juillet, une soirée guinguette était organisée. L'ambiance et la bonne humeur était au rendez-vous, les participants ont apprécié cette soirée !

Le 25 novembre, les pompiers ont débuté leur traditionnelle tournée de calendriers. Ils remercient les habitants pour leur accueil, le soutien que vous leurs apportez tout au long de l'année.

Si vous n'avez pas reçu votre calendrier, contactez le président Nicolas FATET au 06 42 95 38 08.



Pour clore l'année 2023, l'Amicale a participé à la soirée « Illuminations » organisée au BBE. Une vente de sandwiches alsaciens a été proposée, une « première » qui a eu un vif succès : plus de 60 sandwiches ont été vendus.

Année 2024 : une vente à emporter sera proposée courant mars / avril (la date et le produit proposés restent à définir)

**Toute l'équipe de l'Amicale vous souhaite une bonne fin d'année. Passez de bonnes fêtes .
Bonne année 2024 pleine de joie et de réussite.**



Le président Nicolas Fatet

3 / Le Comité des fêtes

13 août 2023 se tenait la 38^{ème} Foire à la Brocante et Puces.

Cette année, la météo était de mise et la célèbre manifestation genétode a connu le succès habituel des belles années.



C'est avec émotion que tous les bénévoles du Comité des Fêtes se souviendront de leur boulanger, présent de si nombreuses années, et où ses pains cuits au feu de bois faisaient la renommée de la Brocante.



Jean-Louis FICHET

4/ Le Comité d'Action Sociale

Le repas annuel des « cheveux blancs » a eu lieu le dimanche 8 octobre 2023, à la Tour JERUSALEM. Il a rassemblé une trentaine de personnes de 70 ans et +, ainsi que 5 personnes invitées et 3 membres du CAS. Le repas préparé par Stéphane THAON (BBE) a régalé les participants.



La cinquantaine d'ânés qui n'ont pas pu participer recevront leur colis à l'approche de Noel.

4 bébés de l'année 2023 recevront également une layette.

Quel anniversaire !!!! Le 12 décembre 2023, Mme Lucie BERTHILLIER fêtait ses 104 ans !

Malheureusement elle a dû rejoindre l'EPADH de ROMENAY depuis quelques semaines, mais c'est avec un enthousiasme hors pair qu'elle a reçu la visite du Comité d'Action Sociale, mais aussi de son ancien voisin, Paul PERRAULT.

Chaque année, vous nous donnez une sacrée leçon de vie, Lulu !



A vos agendas !

Le dimanche 25 février 2024, un après-midi THEATRE se tiendra à la Tour JERUSALEM. La compagnie l'IHMAJ viendra nous jouer une de ses dernières pièces.

5 / Le Comité de Fleurissement

Le 5 novembre 2023 se tenait la **Bourse aux Jouets du Comité de Fleurissement**. Chaque année, c'est toujours un succès avec de nombreux exposants et un public fidèle. La Bressiflette concoctée par le BBE était proposée à la vente.



C'est également par ses jolies créations que le **Comité de Fleurissement** a su attirer les visiteurs aux **Illuminations du 8 décembre 2023**. Ca se passait au **BBE** et de nombreuses associations étaient présentes : **l'Amicale des Pompiers** (vente de sandwiches alsaciens), **le Comité des Fêtes** (vente de gateaux), **Pierre l'apiculteur des RENARDIERES**, **Nicolas** et ses tisanes au CBD (**ACTE** Avenir Chanvre et Transition Ecologique), ainsi que **PRETY CHARCUTERY** avec ses produits 100% artisanaux et **SONIA CREATIONS**, avec plein d'idées cadeaux.



Quelques dates à retenir...

28/01/2024	Cérémonie des vœux
25/02/2024	Théâtre à la Tour JERUSALEM
Mars ou avril / 2024	Vente à emporter par le CPI LA GENETE
11/08/2024	39 ^{ème} Brocante et Puces
13/10/2024	Repas des Cheveux Blancs
03/11/2024	Bourse aux jouets
Décembre /2024	Illuminations
31/12/2024	Réveillon

D'autres manifestations seront organisées mais les dates restent à définir. Nous publierons les événements sur PANNEAU POCKET, FACEBOOK ou FLYERS.



FRANCE SERVICES CUISERY

03 73 55 15 68

Mail : efs@terresdebresse.fr

Web : <https://www.france-services.gouv.fr>

Adresse : Place de l'Arquebuse
CUISEY

Lundi : de 13h30 à 17h00

Mardi : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Mercredi : de 13h30 à 17h00

Jeudi : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Vendredi : de 9h00 à 12h00.

CE QUE JE PAIE AU SIVOM POUR L'ENSEMBLE DE MES DÉCHETS PAR ANNÉE.



QUE FAIT LE SIVOM POUR TOUT ÇA ? IL COLLECTE, TRANSPORTE ET FAIT TRAITER CES DÉCHETS. TOUT CELA A UN COÛT !

EN MOYENNE :

138 KG



COLLECTE 1X/15 JOURS



TRANSPORT SUR LIEU DE TRAITEMENT



TRAITEMENT À L'USINE ECOCEA + ENFOUISSEMENT (CHAGNY 71)



biogaz
compost
enfouissement

50 KG



COLLECTE 1X/15 JOURS



TRANSPORT SUR LIEU DE TRAITEMENT



TRI PAR MATIERE AU SYDOM (LONS 39) avant valorisation



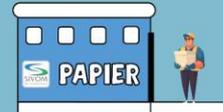
20 KG



COLLECTE SUR TOUT LE TERRITOIRE



TRI DU PAPIER AU SIVOM



TRANSPORT SUR LIEU DE TRAITEMENT (GOLBEY 88)



49 KG



COLLECTE SUR TOUT LE TERRITOIRE



TRANSPORT SUR LIEUX DE TRAITEMENT (CHALON 71)



312 KG



ACCÈS ILLIMITÉ SUR LES 7 DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE POUR LES PARTICULIERS !*

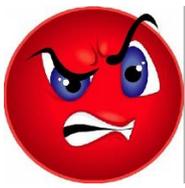
* Professionnels, contactez le SIVOM pour connaître vos conditions d'accès

TRANSPORT SUR LIEUX DE TRAITEMENT ET TRAITEMENT PAR MATIERE



**ET OUI !
MA FACTURE
ne se résume
pas uniquement
à la collecte de
mes poubelles !**

Une question ?
Contactez-nous
au 03 85 76 09 40.



COUP DE GUEULE !

Une majorité des genetods est reliée à l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF. C'est un confort bien appréciable dont ne bénéficient pas encore toutes les communes, ni même tous les habitants dans notre village.

L'entretien est assuré par des entreprises spécialisées, mais aussi par nos employés communaux. Chaque année, ils assurent la coupe des roseaux sur la Lagune des LIES. Mais chaque année, Isabelle et Romain, et même leurs prédécesseurs, ont eu les mêmes tâches répugnantes à faire ! Vous devinez ? Ramasser lingettes ménagères et protections féminines... Respectons un peu ceux qui travaillent pour rendre la commune agréable. C'est de l'argent public dont on parle, car une pompe défectueuse, endommagée par des immondices, coûtera vite très cher à la commune.

Si sur les emballages, il est écrit que vous pouvez jeter certains produits dans les toilettes, ne le faites pas !



les lingettes nettoyantes posent de plus en plus de problèmes de pollution.



Marie Dupin
Radio France

Publié le 07/12/2023 13:43

🕒 Temps de lecture : 2 min



Une accumulation de lingettes usagées à la sortie d'une canalisation d'une station d'épuration près de Mulhouse. (JEAN-FRANÇOIS FREY / MAXPPP)

Et il n'y a pas qu'à LA GENETE....



LE POIDS DE LA POUBELLE NOIRE DIMINUE ENCORE CETTE ANNÉE !

Grâce à vous, le poids de notre poubelle noire diminue encore cette année !

JANVIER À OCTOBRE 2023*

* par rapport à 2022

- **8% D'OMR (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES)**

- **SOIT À PEINE 130 KG PAR AN ET PAR HABITANT**

Mais la poubelle noire, c'est quoi ? C'est quoi ? Ça va où ?

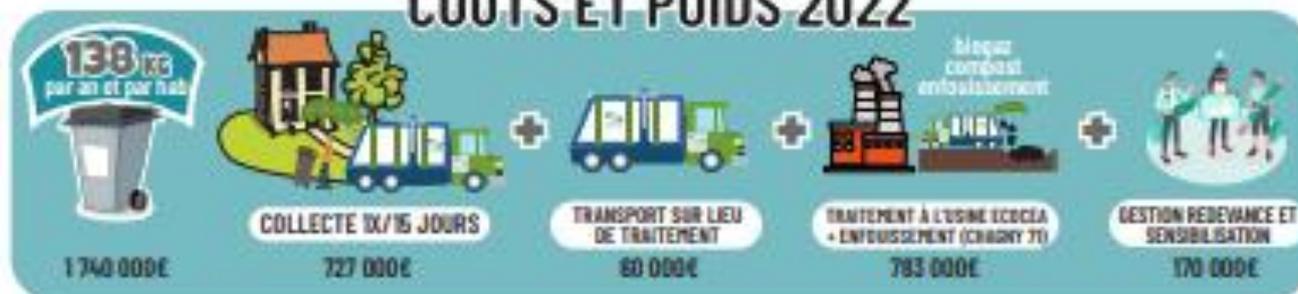


Une fois le tri effectué, il reste dans la poubelle noire uniquement les déchets ne pouvant pas être recyclés ou étant souillés : déchets d'hygiène, fournitures scolaire, vaisselle cassée, ...

Et encore toutes les erreurs de tri restantes qui représentent encore plus de la moitié du poids de la poubelle noire... et finissent enfouies alors que ces déchets pourraient être valorisés facilement.

Continuez vos efforts !

COÛTS ET POIDS 2022



LE COMPOSTAGE

LA CULTURE EN LASAGNE

Valoriser ses déchets verts sur place et produire des légumes dans la foulée, préparer et nourrir son sol ? Cela paraît impossible n'est-ce pas ! Et bien avec la culture en lasagne vous verrez que c'est tout à fait réaliste. Le Sivom organise des ateliers sur cette thématique. N'hésitez pas à contacter le maître composteur si vous voulez organiser un atelier au **06 73 54 72 44**.

LASAGNE... KEZAKO ?

Principe général : alternance de matières sèches (carbonées) et humides (azotées)



Je télécharge le guide des déchets verts !



Pour planter : faire un trou dans la lasagne, remplir d'un mélange de terreau, terre, compost. Veillez à bien arroser.



ETAT CIVIL

Naissances : PIN-MONNIER MUNINI Carla, née le 06/02/2023
PECHOUX Gabriel Ludovic André, né le 10/09/2023
DAMAS Steven, né le 22/08/2023
COUDENE Louis, né le 05/10/2023

Mariages : ALDRIDGE Olivier William Gausden et POWELL Alice Rose, le 14/02/2023
BONTEMPS Catheline et DOUARD Nadège, le 03/06/2023
NICOD Guillaume et PAYEBIEN Mathilde, le 22/07/2023
TRIQUET Boris et POUPON Christelle, le 19/08/2023

Personnes en maison de retraite : _POUEY Solange à ROMENAY
THEVENARD Elise à ROMENAY
PELARDY Mauricette à ROMENAY
MOUREAUX Jean à ROMENAY
MEUNIER Ginette à ROMENAY
BERTHILLIER Lucie à ROMENAY
GRAVILESCU Sherban à ROMENAY
MOUREAUX Michèle à CUISERY
BOUCHARD Odette à CUISERY
MOINE Georgette à BELNAY

Décès : GEAY Annie, le 13/01/2023
FERRAND Marie, le 28/01/2023
MATHY Solange, le 09/02/2023
GUINET Roger, le 03/03/2023
BRAYARD Guy, le 11/06/2023
RAFFIN Micheline, le 16/06/2023
RENARD Edith, le 23/06/2023
MEUNIER Jean-Paul, le 28/08/2023
LECLERE Guy, le 22/09/2023



Nous rappelons à tous les nouveaux habitants qu'il est important de venir s'inscrire à la mairie

11 millions de chats errants !
100.000 animaux abandonnés par an !
1 couple de chats + 5 ans = 15 552 descendants !
70% des chats placés en fourrière sont tués ! (Source SACPA)



POUR LIMITER LA PROLIFÉRATION, LA MISÈRE, LES EUTHANASIES INUTILES :
FAITES STÉRILISER ET IDENTIFIER* VOTRE CHAT
 *Identification obligatoire (Article L.212-10 du code rural)

LES AVANTAGES DE LA STÉRILISATION

POUR LES FEMELLES FINIS,

- Les chaleurs, les vocalises, l'attraction des mâles.
- Les fugues et accidents de la circulation associés...
- Les portées non désirées
- La transmission de maladie (sida) par contact sexuel
- Les infections de l'utérus (pyométre, métrites), les tumeurs mammaires...

POUR LES MÂLES FINIS,

- Les odeurs fortes d'urine
- Les marquages urinaires
- Les fugues, bagarres et accidents de la circulation associés
- La transmission de maladie (sida) par contact sexuel ou par morsures (sida et leucose)

CÔTÉ ÉTHIQUE

Vous ne pouvez pas garder tous les chatons qui vont naître ... Si vous parvenez à les placer, rien ne vous garantit qu'ils seront protégés et traités comme ils le méritent.

Vous ne voulez pas être responsable des euthanasies de chats et chatons, qui n'auront pas trouvé de foyer à cause de vos chatons...

HALTE AUX IDÉES REÇUES • Les chattes doivent avoir au moins une portée dans leur vie...
 Faux ! Il n'y a aucun intérêt médical à faire faire une portée à une chatte. Quant à l'aspect psychologique, le fait de penser qu'une chatte a l'instinct maternel et qu'elle a besoin d'avoir des petits est une idée anthropomorphique. Votre animal vivra tout aussi bien sans avoir eu de petits !

POUR SAUVER 100 CHATS
STÉRILISEZ-EN UN !

Quel avenir pour ces chatons ?



Abandonné à 0 mois

Encas pour serpent

Pendaison identifié

Euthanasie en fourrière

Maltraité

Abandonner c'est tuer lentement



Un chat abandonné n'est pas heureux d'être en liberté c'est un chat condamné à une vie de misère et de souffrance

WWW.PROTECTION-ANIMALE70.FR

Vos numéros et liens utiles

PERMANENCE MAIRIE : 07 88 88 98 06

MAIRIE : 03 85 40 12 47

L'ATELIER DE DAN : Toutes confections textiles et ameublement 06 60 94 55 61

BBE Bar Brocante Epicerie : Stéphane THAON 06 78 26 79 92

BERRY: Conditionnements plastiques 03 85 32 27 55

COMITE DES FETES-Réservation matériel ; Stéphane DRAPIER 07 78 37 21 03

CORREIA et fils : Fonderie 03 85 40 00 13

ÉCOLE : 03 85 40 16 60

GARAGE B : BIERSSSE Bernard, dépannage-vente de pièces d'occasion 06 09 42 08 54

GITES et TOUR (réservations) : reservation.lagenete@gmail.com

GRAVALLON Christophe : Electricité générale, électroménager 06 72 62 99 56

GREFFET JérémY : Elagueur, paysagiste, créateur 06 49 03 17 19

GUEPES et NUISIBLES 71 : Service de lutte antiparasitaire 06 29 98 38 83

LE JARDIN DES RENARDIERES : Apiculteur 06 44 05 14 95

NICOD Guillaume : Maçonnerie 06 76 29 52 86

OJP Automobiles : Garage, motoculture 06 36 41 57 26

RAPID'ELEC : Belkacem OUIDIR électricité 06 38 54 20 49

RICHARD Christophe : Electricité 06 62 63 38 01

SMARTELIER : Réparation tablettes et smartphone 06 73 70 67 38

SOMAGIC : Barbecues 03 85 32 27 50

SUCHET Yoann : Couvreur, charpente, maçonnerie 06 10 28 06 75

TATE Catherine : Négociatrice en immobilier 06 59 14 99 49



Commune de La Genête

www.lagenete.fr

www.sivos-brienne-lagenete-jouvencon.fr